

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1519

17 juin 2015

SOMMAIRE

Ace Capital S.à r.l.	72868	Guichen Investissement	72888
Agence Muller-Bourgmeyer S.à r.l.	72877	Iknowhow International S.à r.l.	72911
Assurances & Benefits Courtage S.à r.l.	72868	Iknowhow International S.à r.l.	72912
Astonial S.A.	72877	Informatique et Gestion S.à r.l.	72884
Azubu Holdings Luxembourg S.à r.l.	72868	IWL (Luxembourg) S.à r.l.	72880
Belloc S.A.	72866	Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l.	72883
BIL Patrimonial	72866	Kentara Cleantech S.à r.l.	72884
BPI VIII S.à r.l.	72866	Le Grill S.à r.l.	72885
Brookstar A Note Investments S.à r.l.	72866	Leonberg Finance S.à r.l.	72885
CIR International S.A.	72912	Les P'tits Bouchons SA	72885
CleanDent	72867	Little Smets	72886
Clearview Two	72912	Logwin AG	72884
Compagnie de Sécurité S.A.	72867	Longitude Semiconductor S.à r.l.	72884
Compagnie Financière des Grands Vins de To- kaj S.A.	72867	Longitude Semiconductor S.à r.l.	72885
Cynara Holding S.à r.l.	72912	Long Term Investment Fund (SIA)	72886
Euroland Properties S.A.	72877	Lumiconsult	72886
Europe Aciers S.à r.l.	72877	Lumiconsult	72887
Exploitation Agricole Felice Sàrl	72879	Lune Holdings SPF SA	72885
FICREA (Luxembourg) S.A.	72880	Luxbond	72887
Financière Duc S.A.	72880	Morgeline S.A.	72867
Groupe de Narda Participations S.à r.l.	72887		

Belloc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 154.304.

Par cette lettre, je vous annonce que je donne ma démission comme administrateur de votre société à partir du 1^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 28 mars 2015.

Bimmo Holding S.A

Référence de publication: 2015059589/11.

(150068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Brookstar A Note Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.605.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant A avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059596/14.

(150068562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 46.235.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Madame Nadège DUFOSSE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Yves KUHN, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Alain PETERS, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour BIL PATRIMONIAL

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015059617/21.

(150068281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BPI VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 192.201.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3868 du 13 décembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPI VIII S.à r. l.

Signature

Référence de publication: 2015059623/14.

(150068869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CleanDent, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 191.585.

Les statuts coordonnés au 17 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015059642/11.

(150068778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Compagnie de Sécurité S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.470.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 20 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015059672/14.

(150068266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société:

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A.

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 38627,

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Orangefield (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015059673/14.

(150068418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Morgeline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.530.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059201/9.

(150067953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Assurances & Benefits Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061000/10.

(150070447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Azubu Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061002/9.

(150070312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Ace Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.319.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Eco World - Ballymore Holding Company Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey Companies Registry under the number 117383,

hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Jersey on 15 April 2015;

said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of ACE Capital S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of ACE Capital S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles") (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

(i) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

(ii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

(iii) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company"), with or without security; and enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of its assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and/or of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

(iv) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers. The board of managers shall be composed of at least three managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2 and 9.3 of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterparts, in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 November and ends on the 31 October of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Transitional provision

By exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 October 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (GBP)	Payment (GBP)
Eco World – Ballymore Holding Company Limited, prenamed	100	10,000,-	10,000.-
Total:	100	10,000.-	10,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
 - Mr Stéphane WEYDERS, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), residing professionally at 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mr Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, born on 4 February 1969 in Nancy (France), residing professionally at 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Mr Denis VANDENBULKE, born on 10 July 1959 in Liège (Belgium), residing professionally at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Eco World - Ballymore Holding Company Limited, une société à responsabilité limitée (private company limited by shares) de droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 117383,

ici représentée par Madame Laurence Heinen, salariée, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Jersey, le 15 avril 2015;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom ACE Capital S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACE Capital S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

(i) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(ii) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

(iii) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une société luxembourgeoise ou étrangère étant sa filiale ou dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte, ou par toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'actionnaire de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»), et accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

(iv) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à dix mille Livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres sterling (GBP 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre évènement similaire mettant un terme à la Société.

6.4. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé d'au moins trois (3) gérants.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Disposition transitoire

Par exception à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 octobre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (GBP)	Paiement (GBP)
Eco World – Ballymore Holding Company Limited, préqualifiée	100	10.000,-	10.000,-
Total:	100	10.000,-	10.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Stéphane WEYDERS, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, né le 4 février 1969 à Nancy (France), résidant professionnellement au 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
 - Monsieur Denis VANDENBULKE, né le 10 juillet 1959 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12235. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061003/466.

(150070683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Agence Muller-Bourgmeyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 13, rue Mathias Heinen.

R.C.S. Luxembourg B 95.373.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015061005/10.

(150070202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Astonial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 140.997.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061021/9.

(150070360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Euroland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061168/12.

(150070573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EUROPE ACIERS S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4832 Rodange, 408 Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79628, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 556 du 21 juillet 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Tom METZLER:

- en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 5 septembre 2001;

- en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 3 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1738 du 15 juillet 2008.

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du

- 12 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1418 du 22 juillet 2009,

- 11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1871 du 11 septembre 2010,

- 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2935 du 30 novembre 2011,

- 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 24 août 2012,

- 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 14 mai 2013, et

- 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1533 du 14 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane JONVAL, employé privé, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BOHR, employé privé, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent-deux mille euros (EUR 102'000.-), pour le porter de son montant actuel de cinq-cent-quarante-huit mille cinq-cents euros (EUR 548'500.-) à six-cent-cinquante mille cinq-cents euros (EUR 650'500.-), par l'émission et la création de deux mille quarante (2'040) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Renonciation de tous les associés de la Société à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Mademoiselle Evelyne GANS et Monsieur Raymond GANS;

3. Souscription et libération par Mademoiselle Evelyne GANS de deux-cent-quarante (240) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de douze mille euros (EUR 12'000.-)

4. Souscription et libération par Monsieur Raymond GANS de mille-huit-cents (1'800) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de quatre-vingt dix mille euros (EUR 90'000.-);

5. Pouvoirs à donner à la gérance de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives;

6. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six-cent-cinquante mille cinq-cents euros (EUR 650'500.-), divisé en treize-mille-dix (13'010) parts sociales de cinquante euros (EUR 50.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de cent-deux mille euros (EUR 102'000.-), pour le porter de son montant actuel de cinq-cent-quarante-huit mille cinq-cents euros (EUR 548'500.-) à six-cent-cinquante mille cinq-cents euros (EUR 650'500.-) par l'émission et la création de deux mille quarante (2'040) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Mademoiselle Evelyne GANS et Monsieur Raymond GANS.

Souscription et libération

Les deux mille quarante (2'040) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune ont été souscrites par:

- Mademoiselle Evelyne GANS, retraitée, née à Metz (France), le 23 décembre 1945, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1Bis, rue du Canal (France), à concurrence de deux-cent-quarante (240) parts sociales, libérées entièrement moyennant un versement en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12'000.-) et

- Monsieur Raymond GANS, directeur, né le 25 juin 1943 à Chambéry (France), demeurant à F-57155 Marly, 10, allée des Pins (France), à concurrence de mille-huit-cents (1'800) parts sociales, libérées entièrement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90'000.-).

La somme de cent deux mille euros (EUR 102'000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Troisième résolution

L'assemblée accorde tous pouvoirs à la gérance de la Société afin de procéder à toutes les modalités relatives à l'augmentation de capital, et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé six-cent-cinquante mille cinq-cents euros (EUR 650'500.-), divisé en treize mille dix (13'010) parts sociales de cinquante euros (EUR 50.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les treize mille dix (13'010) parts sociales sont détenues comme suit:

1. La société par actions simplifiée "SOCIETE LORRAINE MOBILIERE ET DE GESTION ETABLISSEMENTS GANS", établie et ayant son siège social à F-57190 Florange, 2, route de Metz, cent-trente parts sociales,	130
2. Monsieur Stéphane GANS, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 48, rue Charles Woïrhaye, soixante parts sociales,	60
3. Monsieur Nicolas GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 3, allée des bouleaux, soixante parts sociales,	60
4. Mademoiselle Evelynne GANS, retraitée, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1Bis, rue du Canal, mille trois cent parts sociales,	1.300
5. Monsieur Raymond GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 10, allée des Pins, onze mille quatre cent soixante parts sociales,	11.460
Total: treize mille dix parts sociales,	13.010

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.450,- EUR et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Stéphane JONVAL, Laurent BOHR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015061169/121.

(150069999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Exploitation Agricole Felice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 73.962.

Dépôt rectificatif du dépôt L150069618 déposé au RCS le 23 avril 2015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015061177/12.

(150070291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061187/9.

(150070517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Financière Duc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.835.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2015061189/11.

(150070007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

IWL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 355.529.550,60.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 39, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.424.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Impala Holdings Limited, a limited company established and existing under the laws of Malta, having its registered office at Edgar Bernard Street, Leicester Court, Suite 2, GZR1702 Gzira, Malta and registered with the trade register of Malta under number C58663;

Here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 13, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "IWL (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171424, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2529, dated October 11, 2012, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated September 15, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3209, dated November 3, 2014.

II. The Company's share capital is set at two hundred eighteen million three hundred three thousand five hundred thirty-seven United States Dollars and thirty cents of United States Dollars (USD 218.303.537,30) represented by two billion one hundred eighty-three million thirty-five thousand three hundred seventy-three (2.183.035.373) shares with a nominal value of ten cents of United States Dollars (USD 0,10) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred thirty-seven million two hundred twenty-six thousand thirteen United States Dollars and thirty cents of United States Dollars (USD 137.226.013,30) in order to raise it from its present amount of two hundred eighteen million three hundred three thousand five hundred thirty-seven United States Dollars and thirty cents of United States Dollars (USD 218.303.537,30) to three hundred fifty-five million five hundred twenty-nine thousand five hundred fifty United States Dollars and sixty cents of United States Dollars (USD 355.529.550,60) by creation and issuance of one billion three hundred seventy-two million two hundred sixty thousand one hundred thirty-three (1.372.260.133) new shares, having a nominal value of ten cents of United States Dollars (USD 0,10) each, and all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscriptions - Payments

Impala Holdings Limited, prenamed, resolves to subscribe for the one billion three hundred seventy-two million two hundred sixty thousand one hundred thirty-three (1.372.260.133) New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of ten cents of United States Dollars (USD 0,10) each, for an aggregate value of one hundred thirty-seven million two hundred twenty-six thousand thirteen United States Dollars and thirty cents of United States Dollars (USD 137.226.013,30), by contribution in kind in the amount of one hundred thirty-seven million two hundred twenty-six thousand thirteen United States Dollars and thirty-seven cents of United States Dollars (USD 137.226.013,37) consisting in the conversion of a receivable in the amount of one hundred thirty-seven million two hundred twenty-six thousand thirteen United States Dollars and thirty-seven cents of United States Dollars (USD 137.226.013,37) held by Impala Holdings Limited, prenamed, towards the Company resulting from multiple cash advances made by Impala Holdings Limited on the Company's bank account, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable), taking into account that the remaining seven cents of United States Dollars (USD 0,07) will be allocated to the legal reserve account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of Impala Holdings Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable; and
- a balance sheet as of January 31, 2015 of the Company signed by the managers.

Effective implementation of the contribution in kind

Impala Holdings Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Impala Holdings Limited, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 26, 2015, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at three hundred fifty-five million five hundred twenty-nine thousand five hundred fifty United States Dollars and sixty cents of United States Dollars (USD 355.529.550,60) represented by three billion five hundred fifty-five million two hundred ninety-five thousand five hundred six (3.555.295.506) shares, with a nominal value of ten cents of United States Dollars (USD 0,10) each, all of which are fully paid up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Impala Holdings Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Malte, ayant son siège social à Edgar Bernard Street, Leicester Court, Suite 2, GZR1702 Gzira, Malte et enregistrée auprès du registre des sociétés de Malte sous le numéro C58663;

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 13 avril 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "IWL (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171424, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2529, en date du 11 octobre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 15 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3209, en date du 3 novembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent dix-huit millions trois cent trois mille cinq cent trente-sept Dollars Américains et trente centimes de Dollars Américain (USD 218.303.537,30) représenté par deux milliards cent quatre-vingt-trois millions trente-cinq mille trois cent soixante-treize (2.183.035.373) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes de Dollars Américain (USD 0,10) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-sept millions deux cent vingt-six mille treize Dollars Américains et trente centimes de Dollars Américain (USD 137.226.013,30) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-huit millions trois cent trois mille cinq cent trente-sept Dollars Américains et trente centimes de Dollars Américain (USD 218.303.537,30) à trois cent cinquante-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante Dollars Américains et soixante centimes de Dollars Américain (USD 355.529.550,60) par la création et l'émission d'un milliard trois cent soixante-douze millions deux cent soixante mille cent trente-trois (1.372.260.133) nouvelles parts sociales ayant toutes une valeur nominale de dix centimes de Dollars Américain (USD 0,10) chacune, toutes investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscriptions - Libérations

Impala Holdings Limited, précitée, décide de souscrire aux un milliard trois cent soixante-douze millions deux cent soixante mille cent trente-trois (1.372.260.133) Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de dix centimes de Dollars Américain (USD 0,10) chacune, pour un montant total de cent trente-sept millions deux cent vingt-six mille treize Dollars Américains et trente centimes de Dollars Américain (USD 137.226.013,30), par apport en nature d'un montant de cent trente-sept millions deux cent vingt-six mille treize Dollars Américains et trente-sept centimes de Dollars Américain (USD 137.226.013,37) consistant en la conversion d'une créance d'un montant de cent trente-sept millions deux cent vingt-six mille treize Dollars Américains et trente-sept centimes de Dollars Américain (USD 137.226.013,37) détenue par Impala Holdings Limited, précitée, envers la Société, résultant de multiples avances faites par Impala Holdings Limited en numéraire sur le compte bancaire de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance), étant entendu que les sept centimes de Dollars Américain (USD 0,07) restants seront alloués à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de Impala Holdings Limited, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance; et

- par un bilan au 31 janvier 2015 de la Société, signé par ses gérants.

Réalisation effective de l'apport en nature

Impala Holdings Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Impala Holdings Limited, précitée, ne détient de droits sur la Créance;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer l'apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 26 mars 2015, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à trois cent cinquante-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante Dollars Américains et soixante centimes de Dollars Américain (USD 355.529.550,60) représenté par trois milliards cinq cent cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent six (3.555.295.506) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes de Dollars Américain (USD 0,10) chacune, qui sont toutes entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille huit cents Euro (EUR 6.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11671. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061265/176.

(150070667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.265.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L150065744

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 19 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061267/12.

(150070024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Informatique et Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 37.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061257/10.

(150070438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Kentara Cleantech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.203.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kentara Cleantech S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2015061272/15.

(150070130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Die Koordinierte Statuten vom 24. April 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 24. April 2015.

Référence de publication: 2015061286/11.

(150070706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Longitude Semiconductor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.359.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061287/11.

(150070005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Longitude Semiconductor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 180.359.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L150070005

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061288/12.

(150070412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Lune Holdings SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015061291/11.

(150070056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Le Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 4, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 103.880.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015061303/11.

(150070752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Leonberg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061304/9.

(150070046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Les P'tits Bouchons SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 88.057.

—
Dépôt rectificatif Réf: L150069662 du 23.04.2015

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015061306/11.

(150070747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Little Smets, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.325.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061307/9.

(150069984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061310/10.

(150070742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Lumiconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.993.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

La société anonyme «OLIVER HOLDINGS S.A.» ayant son siège social au ZI Route de Bettembourg, L-3378 Livange, immatriculée au auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22.053,

ici dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 4 mars 2015.

Laquelle procuration restera, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, en annexe du présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «LUMICONSULT», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg a été constituée sous la dénomination «ADHESIFS S.A R.L.» suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 4 janvier 1999 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 210 du 26 mars 1999, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martien DECKER, notaire de résidence à Hesperange en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2020 du 1^{er} novembre 2011.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

- Que le comparant est l'Associé Unique actuel de la Société;

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 16, avenue de la Gare, L-4873 LAMADELAINE;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de 20, Rue Glesener, L1630 Luxembourg vers 16, avenue de la Gare, L-4873 LAMADELAINE.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide également de modifier en conséquent l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2015. 2LAC/2015/8444. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061313/54.

(150070319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Lumiconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.993.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061314/10.

(150070665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.521.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/04/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015061317/12.

(150070008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Groupe de Narda Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015061222/10.

(150070090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Guichen Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.317.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry GUICHEN, gestionnaire de fortune, né le 26 août 1957 à Morlaix, France, domicilié à Rue de Plan-tassage 11, 3976 Noës, Suisse,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglister, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

La partie comparante, ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une Société Anonyme qui est constituée par la présente comme suit:

«Titre I^{er} . - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GUICHEN INVESTISSEMENT" (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après «La Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 34 ci-après.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet social exclusif de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation et ses règlements y relatifs.

3.2 A cet effet, la Société peut, entre autres, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, acquérir, assumer ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques présents ou futurs liés à la détention ou à la propriété de titres, de créances et/ou de tous autres biens (incluant sans limitation des titres ou valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut prendre en charge ou assumer ces risques en acquérant par tout moyen des créances, des actions et/ou des parts sociales (ou tous titres équivalents à des valeurs mobilières), dépôts structurés, produits à recevoir et/ou autres biens, produits structurés en relation avec des matières premières ou des actifs (avoirs propres / éléments de patrimoine) en garantissant les dettes, obligations ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

L'acquisition ou la prise en charge de tels risques par la Société sera financée par l'émission de titres ou valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit, dont la valeur et le rendement dépendra des risques acquis ou pris en charge par la Société.

La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission à laquelle aura procédé la Société.

3.3 Dans ce contexte, la Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation («Opération de Titrisation»):

(a) procéder à la souscription ou l'acquisition de toute autre manière appropriée de tous titres ou instruments financiers émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées ou toutes autres entités légales;

(b) procéder à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que d'obligations ou engagements de ces dernières;

(c) procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), produits structurés relatifs à des matières premières ou actifs (y compris titres de créance, obligations, titres de participation sous quelque forme que ce soit), produits à recevoir, créances ou prêts ou toute autre facilité de crédit ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(d) vendre, transférer, échanger, céder, grever ou disposer autrement de ses avoirs de telle façon et pour telle compensation que le conseil d'administration de la Société (ci-après «le Conseil d'Administration» ou le «Conseil») ou toute autre personne nommée à cet effet approuvera à tel moment;

(e) assumer la possession, l'administration, le développement et la gestion de portefeuilles d'actifs (tels que ceux définis dans les paragraphes ci-dessus) en accord avec les conditions particulières afférentes à l'émission concernée;

(f) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations d'échange («swaps»), opérations à terme («futures»), contrats à terme («forwards»), opérations sur produits dérivés («derivatives»), marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires pour autant que de tels contrats et transactions soient nécessaires pour faciliter l'accomplissement de l'objet social de la Société;

(g) émettre des actions, ordinaires ou privilégiées, des obligations, billets ou toute autre forme d'instrument de dette de toute nature et dans toute devise;

(h) emprunter sous quelque forme que ce soit, en ce inclus, mais sans restriction, des prêts de participation aux bénéficiaires. Elle peut procéder à l'émission d'obligations (que ces obligations soient échangeables, convertibles ou non garanties), de titres de créances, de certificats, de parts sociales, de «warrants» et de toutes sortes de titres de dette ou titres de participation y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission, à condition que ces emprunts aient trait à des opérations de titrisation. Dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société, à condition que ces prêts aient trait à des opérations de titrisation;

(i) dans les limites de l'article 61(3) de la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs, biens et droits au moyen d'hypothèques, nantissements, inscriptions, transferts (cessions) ou de toute autre manière, afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou mandataire le cas échéant) et/ou toute entité participant à une Opération de Titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, grever de charges ou céder tout ou partie de ses avoirs ou créer de sûretés sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances permises par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans restriction aucune, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de fluctuation de change, de volatilité des taux d'intérêt et autres risques que ceux titrisés par la Société.

3.5 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

3.6 La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs, qu'ils soient présents ou futurs, dans les limites imposées par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités.

3.8 Les descriptions ci-dessus des activités auxquelles la Société peut s'adonner doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative, toute activité autorisée par la Loi sur la Titrisation étant ici implicitement autorisée par les Statuts. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-dessus explicité.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration de la Société.

4.3 Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital - Actions - Rachat

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital émis et souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par:

(a) trois cent huit (308) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

(b) une (1) Action de Compartiment A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);

(c) une (1) Action de Compartiment B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-); dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Action de Compartiment A, et l'Action de Compartiment B sont exclusivement affectées respectivement au Compartiment A et au Compartiment B de la Société.

5.2 Le capital de la Société est représenté par des actions soumises et conformes aux règles fixées par les lois luxembourgeoises (en ce inclus, mais sans aucune restriction, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) et les dispositions établies dans les présents Statuts.

5.3 Les actions de chaque Compartiment peuvent, en outre, être divisées en différentes Classes (ci-après «les Classes»), permettant une différenciation supplémentaire des parts en fonction des modalités de souscription et de rachat et/ou des frais et charges auxquels elles sont soumises, ainsi que leur disponibilité pour certains types d'investisseurs.

5.4 Collectivement, les Compartiments correspondent à des "Catégories d'Actions", et individuellement, chacun représente une "Catégorie d'Actions". Ensemble les Actions de Compartiments A et B et les Actions Ordinaires sont définies collectivement comme les "Actions" et individuellement comme une "Action".

5.5 Tout gain provenant de chaque type d'Opération de Titrisation peut être investi conformément à la politique de stratégie économique, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, pour ce type d'Opérations de Titrisation. De même, chaque portefeuille d'Actions sera investi exclusivement au profit des Actions de Compartiments concernés, sauf dispositions contraires reprises dans le cadre des présentes. Ensemble, tous les détenteurs d'Actions de n'importe quelle catégorie, telle que mentionnées aux articles 5.1 et 5.4 des présents Statuts, sont définis ci-après collectivement comme les «Actionnaires» et individuellement comme l'«Actionnaire» ensemble avec les détenteurs d'Actions Ordinaires.

5.6 Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.7 La Société dispose d'un capital autorisé (ci-après le "Capital Social Autorisé") de cinq cent mille euros (EUR 500 000,-).

5.8 Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit à l'intérieur des limites du Capital Social Autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration, lequel pourra préciser notamment dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites ou des obligations convertibles pourra être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire; en outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, dispose du plein pouvoir discrétionnaire pour organiser les procédures relatives aux clôtures, aux souscriptions et aux paiements des souscriptions. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel administrateur ou membre de la direction dûment autorisé au sein de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions ou les obligations convertibles, représentant une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

5.9 Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ce cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

5.10 En complément de la valeur nominale respective des Actions de Compartiment, des comptes de primes d'émissions distincts peuvent être établis pour chaque Action de Compartiment sur lesquels a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque Action de Compartiment en plus de sa valeur nominale. Le montant desdits comptes de primes peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Il est tenu au siège social de la Société un Registre des Actionnaires de la Société (le «Registre») où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce Registre contiendra le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son élection de domicile telle qu'indiquée à la Société, la Catégorie d'Actions, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit Registre.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

6.4 Des certificats constatant les inscriptions au Registre des Actions nominatives seront émis uniquement à la demande et aux frais de l'Actionnaire. S'il est émis, un certificat d'action devra être signé par le Conseil. La signature peut être manuscrite, imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

6.5 Si des certificats d'actions sont émis et si un Actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que son certificat d'action a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à la demande de l'Actionnaire, un duplicata du certificat d'action pourra

être émis aux conditions et garanties à déterminer par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera spécifié que c'est un duplicata, l'original du certificat d'action en lieu duquel le nouveau aura été émis deviendra nul.

6.6 La Société peut, à son choix, mettre à la charge de l'Actionnaire le coût du duplicata et tous frais raisonnables encourus par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement de ce dernier, ou en relation avec l'annulation du certificat d'action original.

6.7 Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir pour compte de la Société de quelque manière que ce soit en qualité de leur capacité autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaires dans les Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de l'entière du montant de souscription de chaque action à laquelle ils auront souscrit et qui aura été émise, et pour les engagements en cours et autres responsabilités envers la Société. En particulier, les actionnaires ne seront pas tenus des dettes, passifs et obligations de la Société au-delà des montants de tels paiements.

6.8 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi sur les sociétés.

6.9 Toutes les Actions qui ont été affectées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société sont des actions rachetables. Le rachat des Actions d'un Compartiment donné de la Société peut également être effectué en utilisant les sommes disponibles pour une distribution conformément à la Loi sur les Sociétés (les fonds distribuables en ce compris tout compte de réserve de prime d'émission) et qui sont les revenus de la cession partielle ou totale et/ou autre revenu du Compartiment concerné de la Société. Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et en tant que telles ne seront pas porteuses de droits de vote et n'auront pas le droit de percevoir des dividendes ou bonis de liquidation. Les Actionnaires de la Société reconnaissent que le rachat des Actions d'un Compartiment donné de la Société effectué conformément aux dispositions de celui-ci respecte leur droit à un traitement égal par la Société.

6.10. Le prix de rachat des actions d'un Compartiment donné de la Société (le "Prix de Rachat") est calculé par le Conseil ou par cette personne nommée par le Conseil en se basant sur la valeur nette présente des actifs du Compartiment correspondant de la Société. Le Prix de Rachat peut être versé soit sous la forme d'une distribution en numéraire ou d'une distribution en nature ou une partie en numéraire et une partie en nature.

6.11 La valeur nette présente des Actions d'un Compartiment donné de la Société sera exprimée comme un chiffre par Action et sera déterminée en se basant sur tout jour d'évaluation en divisant la valeur présente des actifs de ce Compartiment de la Société (l'actif net étant la juste valeur marchande des Actifs Sous-Jacents de ce Compartiment de la Société moins les dettes rattachées au Compartiment de la Société le soir de ce jour) par le nombre d'actions d'un Compartiment donné de la Société alors émises ce soir-là. La juste valeur marchande des Actifs Sous-Jacents du Compartiment de la Société peut être définie en se basant sur tous points jugés justes et raisonnables par le Conseil. En l'absence de mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil concernant le calcul du Prix de Rachat sera finale et engagera la Société ainsi que les Actionnaires présents, passés et futurs de la Société.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1 Les Actions sont librement transférables à l'exception des Actions de Compartiment telles que décrites ci-dessus et ci-après, sauf si leur transfert est explicitement prévu dans les conditions particulières de l'émission concernée.

7.2. Toute vente ou transfert d'Actions de Compartiment autorisé comme décrit à l'article 7.1 (ci-après les "Actions Offertes") à d'autres Actionnaires d'Actions de Compartiments ou à un tiers de bonne foi (ci-après «le Cessionnaire») sera notifiée au Conseil d'Administration au plus tard dans les vingt (20) jours ouvrables précédant la vente ou le transfert éventuels, et nécessitera l'approbation préalable du Conseil, ce dernier pouvant, à sa seule discrétion et sans devoir avancer de raison, refuser l'approbation de cette vente ou de ce transfert pour autant que le Conseil s'assure que des personnes désignées par lui se proposent d'acquérir les Actions Offertes, dans les mêmes termes et conditions que ceux offerts au Cessionnaire (ci-après " Conditions d'Achat"), ou que le Conseil d'Administration fasse en sorte que la Société acquière lesdites Actions selon les Conditions d'Achat, telles qu'elles relèvent des dispositions légales en application au Luxembourg. Pour chaque cession d'Action, le Cessionnaire signe un contrat d'adhésion dans lequel il accepte de se soumettre au pacte des Actionnaires, le cas échéant. Les dispositions de cet article ne s'appliquent en aucun cas à la cession d'Actions de Compartiment par un détenteur d'Actions de Compartiment en faveur d'une société affiliée, cette dernière étant une personne morale ou une entité juridique dont le capital émis et souscrit est contrôlé directement ou indirectement par le détenteur d'Actions de Compartiment, au moins pour un pourcentage équivalent à soixante-dix pourcent (70%).

7.3 Sans préjudice de l'article 7.2 ci-dessus, le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite au Registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le Cédant et le Cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet et, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.4 La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'Actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du Cédant et du Cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

Titre III. - Compartiments

Art. 8. Compartiments et Limite de Recours.

8.1 Le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs compartiments représentant les avoirs de la Société dans le cadre d'une émission de titres par la Société et à en définir sa destination (les «Compartiments»). Chaque Compartiment correspond à

une part distincte du patrimoine de la Société investi conformément à l'objectif et aux politiques d'investissement applicable à ce Compartiment.

8.2. Les résolutions du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiment(s), ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

8.3 Les modalités et conditions des titres émis en regard et pour l'objet spécifique de chaque Compartiment seront déterminées par le Conseil ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, selon le cas, et seront énoncées dans les conditions particulières relatives à l'émission de ces titres. En souscrivant à ces titres, chaque détenteur de titre émis relativement à un Compartiment («Investisseur») sera réputé adhérer pleinement, selon le cas, aux statuts et aux modalités applicables à ces titres (telles que décrites dans les conditions particulières y afférentes).

8.4 Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil ou de l'Assemblée Générale créant un Compartiment particulier et/ou dans l'article 13.7, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions de création relatives au Compartiment en question ou afin de modifier les droits des Investisseurs ou Créanciers (comme définis ci-dessous) dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

8.5 La Société doit être considérée comme ne disposant que d'une seule personnalité juridique mais chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité séparée. Chaque Compartiment est traité, sauf disposition contraire mentionnée dans la résolution du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, comme une partie distincte de l'actif et du passif en rapport au financement correspondant. Par conséquent, il en découle que:

(a) Le Conseil d'Administration (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque Compartiment, de tels comptes étant une preuve concluante des actifs se rattachant à chacun des Compartiments en absence d'erreur manifeste.

Les actifs affectés à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire aux droits (1) des Investisseurs dans ce Compartiment, (2) des créanciers dont les créances sont nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce Compartiment (les «Créanciers») et (3) sous condition des dispositions du paragraphe suivant, les créanciers dont les créances ne sont pas nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout Compartiment de la Société (les «Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique»).

(b) Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un Compartiment précis peuvent (i) être imputées au patrimoine général de la Société ou (ii), être réparties par le Conseil d'Administration entre tous ou certains des Compartiments de la Société au prorata des actifs desdits Compartiments ou selon toute autre règle de répartition considérée plus opportune par le Conseil d'Administration, et approuvée par le réviseur d'entreprise. Lorsque les conditions particulières de création des Compartiments et d'émission de leurs titres autorisent ainsi les détenteurs de créances non liées au Compartiment spécifique créé à exercer un recours contre les actifs alloués à ce Compartiment spécifique, les droits de ces détenteurs de créances sont ci-après désignés «Droits Prorata».

(c) Les droits des détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société qui ne sont pas rattachées à un Compartiment spécifique sont limités aux actifs de la Société non alloués à un Compartiment.

(d) Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au Compartiment dans lequel ils ont investi, ou à raison duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas recevables à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société ou un autre Compartiment pour recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque détenteur de créances non reliées à un Compartiment spécifique reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment pour lequel il a des Droits Prorata ont été réalisés, il n'est pas recevable à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société ou un autre Compartiment pour recouvrer de tels Droits Prorata et que le droit de recevoir toute somme au regard des Droits Prorata sera éteint.

(e) Les Détenteurs de créances reliées à un Compartiment spécifique et les Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment spécifique acceptent expressément et seront réputés avoir accepté, en entrant dans des obligations contractuelles avec la Société, les priorités de paiement et autres clauses de paiement en cascade incluses dans les conditions particulières de l'émission et ils acceptent expressément, et seront réputés avoir accepté les conséquences des priorités de paiement et des clauses de paiements en cascade.

(f) chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément par décision du Conseil, sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

(g) Les Actionnaires ou plus généralement les détenteurs de titres d'un Compartiment ne sont pas habilités à requérir la conversion de leurs titres en titres relatifs à un autre Compartiment.

8.6 Nonobstant les dispositions précédentes:

(a) Si suivant le rachat ou le remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un Compartiment et la satisfaction en entier et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les Créanciers dont les créances sont nées en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment, il reste des actifs dans un tel Compartiment, le Conseil peut allouer ces actifs à un autre Compartiment ou au patrimoine général de la Société.

(b) Si à une date, quelle qu'elle soit, de paiement d'actifs relatifs à un Compartiment (y compris un contrat de couverture auquel la Société est partie, en relation avec un Compartiment) le montant total des sommes reçues à raison des actifs de ce Compartiment dépasse les paiements devant être opérés par la Société sous ce même Compartiment, le Conseil peut utiliser le montant excédentaire pour désintéresser les créanciers de la Société dont les créances ne peuvent être allouées à un Compartiment particulier ou bien allouer le reste au patrimoine général de la Société.

8.7 A moins que cela ne soit rendu obligatoire par la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil est autorisé pendant une période de cinq (5) ans prenant fin après la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à remplir la demande officielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en vue de voir la Société dûment inscrite auprès du même organisme, en conformité avec le Chapitre 2 (Les organismes de titrisation agréés) de la Loi sur la Titrisation.

Art. 9. Subordination.

9.1 Toutes créances que les Actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en leur qualité d'Actionnaire) sont subordonnées aux créances que tous créanciers de la Société ou tous Investisseurs dans la Société pourraient avoir à l'égard de la Société.

9.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un Compartiment puissent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans le même Compartiment, et/ou de Créanciers du même Compartiment.

Art. 10. Absence de Recours.

10.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la titrisation de 2004, tout Investisseur dans la Société, et tout Créancier ou Actionnaire de la Société et toute personne en relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») renonce, à moins qu'il n'ait été expressément convenu autrement, par écrit entre la Société et l'Investisseur, le Créancier ou la Partie Contractante, (1) à assigner la Société en faillite ou à requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement ou encore (2) saisir les biens de la Société sans considération du fait que les biens appartiennent (i) au Compartiment en considération duquel l'Investisseur a investi ou en considération duquel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société, (ii) qu'ils appartiennent à tout autre Compartiment ou (iii) constituent des biens de la Société qui n'ont pas été affectés à un Compartiment (le cas échéant).

Titre IV. - Obligations et autres instruments de dette

Art. 11. Obligations nominatives ou au porteur.

11.1 Les titres de créance émis par la Société seront représentés sous la forme d'obligations nominatives ou d'obligations au porteur. Les obligations, billets et autres instruments de la dette émis par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être convertis en instruments de dette au porteur.

Titre V. - Détermination de la valeur nette d'actifs

Art. 12. Détermination de la Valeur Nette d'Actifs.

12.1 La valeur nette d'actifs de chaque Catégorie d'Actions au sein de la Société et la valeur nette d'actifs de la Société en tant qu'ensemble (ci-après la "Valeur Nette d'Actifs") sera déterminée en temps opportun par le Conseil d'Administration ou par tout autre agent désigné par le Conseil d'Administration, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, pour autant que le calcul soit effectué au moins une fois l'an, au jour de clôture de l'exercice social de la Société, cette date de calcul étant dénommée ci-après la "Date d'Evaluation".

12.2 La Valeur Nette d'Actifs sera exprimée par Action, au regard de chacune des Classes d'Actions, et sera déterminée:

(a) premièrement, en établissant à l'égard de chacune des Catégories d'Actions: (a) la valeur de l'actif de la Société à laquelle sera déduite celle du passif (ainsi que tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société), qui se rapporte directement à la Classe d'Actions considérée, ainsi que (b) l'ajustement nécessaire pour prendre en compte la part de l'actif de la Société à laquelle sera déduite celle du passif (ainsi que tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société) qui ne se rapporte pas directement à la Classe d'Actions considérée mais qui lui est imputable comme indiqué ci-après. En ce qui concerne l'ajustement mentionné sous (b), la part correspondante de l'actif et du passif imputable à chaque Catégorie d'Actions doit être allouée en fonction du montant principal de chaque Catégorie d'Actions, ajustée le cas échéant pour tenir compte des frais supplémentaires ou des distributions auxquels une Catégorie d'Actions particulière pourrait avoir droit;

(b) enfin, en divisant le total de l'actif et du passif alloué à chaque Catégorie d'Actions par le nombre total d'Actions en cours d'émission dans la Catégorie d'Actions considérée au jour de la Date d'Evaluation.

12.3 Plusieurs Catégories d'Actions peuvent être soumises à des niveaux de frais et de dépenses différents, et avoir droit à des distributions différentes; il sera tenu compte de ces facteurs au moment de la détermination la Valeur Nette d'Actifs correspondant à chaque Catégorie d'Actions.

12.4 La Valeur Nette d'Actifs de chaque Catégorie d'Actions sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société, dans un certain délai courant à compter du jour de la Date d'Evaluation correspondante, tel qu'établi par le Conseil d'Administration.

12.5 La détermination de la Valeur Nette d'Actifs peut être suspendue durant toute période si, de l'avis raisonnable du Conseil d'Administration, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons ne relevant pas du contrôle de la Société.

Art. 12.6. Les dispositions du présent article sont sans préjudice des dispositions de l'article 6.11.

Titre VI. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs des Assemblées Générales.

13.1. En cas de réunion de toutes les actions de la Société en une seule main, L'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires et toute référence dans les statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée le cas échéant comme une référence à l'Actionnaire Unique.

13.2. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

13.3 Les dispositions précédentes des articles 13.1 et 13.2 s'appliquent mutatis mutandis aux Assemblées Générales des détenteurs d'Actions rattachées à un Compartiment particulier.

13.4. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle Assemblée engageront tous les Actionnaires. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes de la Société conformes à l'objet social en vertu de la Loi et des présents Statuts.

13.5. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du Capital Social.

13.6 Les détenteurs d'Actions de la Société rattachées à un Compartiment particulier peuvent, à tout moment, tenir des Assemblées Générales pour statuer sur toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment. Les détenteurs d'Actions de la Société rattachées aux autres Compartiments ou d'Actions qui ne sont pas rattachées à un Compartiment en particulier peuvent participer à ces Assemblées Générales mais n'y ont pas droit de vote.

13.7 Les décisions statuant sur la liquidation du Compartiment sont soumises à l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant au moins les trois quarts des Actions rattachées à ce Compartiment.

Art. 14. Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

14.2 En cas de pluralité d'Administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.

14.3 L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du Capital Social souscrit peut/peuvent conformément aux dispositions de Loi, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.4 Pour les actions nominatives, l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués à l'Assemblée Générale par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'Assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au Registre des Actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

14.5 Pour toutes les autres Actions, conformément aux dispositions de l'Article 70 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les Actionnaires seront convoqués par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

14.6 Chaque fois que l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Lieu et date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

15.2 Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant cette date.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Pour les mêmes raisons et dans la mesure permise par la loi et ainsi que décidé par le Conseil, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société pourra se tenir aux date, heure et lieu autres que ceux spécifiés ci-avant.

Art. 16. La conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.1 En cas de pluralité d'actionnaires, un Bureau de l'Assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale des Actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membre du Conseil d'Administration.

16.2 Le Bureau de l'Assemblée s'assure spécialement que l'Assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

16.3 Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

16.4 Chaque Action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.5 Un Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non, et ce, par le biais d'un écrit, soit en original, soit par télécopie, télégramme, télex ou courriel, muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la Loi. Le mandataire sera autorisé à voter par procuration.

16.6 Un tel mandat sera réputé valable, à condition qu'il n'ait pas été révoqué, pour toute nouvelle convocation à une Assemblée des Actionnaires.

16.7 Les Actionnaires ou leurs mandataires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (tels que les systèmes Skype et assimilés) et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne.

16.8 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant.

16.9 Chaque Actionnaire peut voter à une Assemblée Générale des Actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

16.10 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Procès-verbaux des Assemblées Générales des Actionnaires.

17.1 Le Bureau de toute Assemblée Générale des Actionnaires rédige le procès-verbal de l'Assemblée qui doit être signé par les membres du Bureau de l'Assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.2 En cas d'Actionnaire Unique, l'Actionnaire rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

17.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique dans le cas où l'Assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique en cas d'Actionnaire Unique.

Art. 18. Assemblée Générale Extraordinaire.

18.1 Une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts y compris l'objet social de la Société, ou pour résoudre des questions auxquelles la Loi sur les Sociétés fait référence dans ses conditions requises pour la modification des statuts, ne pourra valablement délibérer que si les deux tiers du capital sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, la formulation de celles concernant l'objet de la société.

18.2 Si l'exigence du quorum n'est pas remplie, une seconde Assemblée peut être convoquée, conformément à la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date, le résultat de la précédente Assemblée.

18.3 La seconde Assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté.

18.4 Dans les deux Assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux Actions pour lesquels les Actionnaires n'ont pas participé au vote en question ou se sont abstenus de voter ou ont donné un vote blanc ou invalide.

Art. 19. Changement de nationalité et augmentation des engagements des Actionnaires.

19.1 La nationalité de la Société ne peut être changée de même que l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre VII. - Administrateurs et conseil d'administration - Réviseurs d'entreprises

Art. 20. Administrateurs(s).

20.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. Pour le cas où les Actions de la société sont toutes détenues par un seul Actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'une seule personne qui a qualité d'Administrateur Unique.

20.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont nommé(s), en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne pouvant dépasser six (6) ans et il(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) ait(aient) été élu(s). Il/ils est/sont rééligibles et il/ils peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires avec ou sans motif.

20.3 En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'Administrateurs à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés. Dans ce cas, les Actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine Assemblée Générale.

20.4 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société (ci-après la «Personne morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent («le Représentant permanent») qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil, conformément à l'article 51Bis de la Loi sur les Sociétés.

20.5 Dans le but de porter à la connaissance des tiers les changements intervenus au sein de la Société, la nomination d'un nouvel Administrateur doit faire l'objet des formalités de publicité telles que prescrites par la Loi.

Art. 21. Réunions du Conseil d'Administration.

21.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président (le «Président») et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

21.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

21.3 Le Président du Conseil présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera temporairement à la majorité des Actionnaires respectivement des Administrateurs présents un autre Administrateur pour présider l'Assemblée Générale des Actionnaires ou la réunion du Conseil.

21.4 Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

21.5 L'utilisation d'équipement de vidéo conférence et au moyen de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion, tel que les systèmes Skype et assimilés.

21.6 La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

21.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

21.8 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

21.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision écrite signée par l'ensemble des Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

21.10 La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

22.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par un autre Administrateur.

22.2 Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 23. Pouvoirs du/des Administrateur(s).

23.1 L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder, et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation, et des documents d'émission y afférents, non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

23.2 Le Conseil aura le pouvoir pour compte et au nom de la Société d'accomplir tous éléments de l'objet social, d'effectuer tous actes, d'entrer en relation contractuelle et d'exécuter tous contrats et autres engagements qu'il estimera nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cet effet. A moins que cela ne soit autrement expressément stipulé, le Conseil d'administration a et aura pleins pouvoirs à sa discrétion pour exercer, pour compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour l'accomplissement de l'objet social.

23.3 Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 24. Délégation de pouvoirs.

24.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, être déléguées à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement au nom et pour le compte de la Société. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

24.2 Le Conseil est également autorisé à nommer un mandataire, Administrateur ou non, pour assumer des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

24.3 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

24.4 Dans les limites de la législation luxembourgeoise en matière de sociétés, le Conseil d'Administration peut également confier la gestion de toutes les activités de chacun de ses Compartiments à un ou plusieurs Administrateurs, et accorder des pouvoirs spéciaux pour certaines matières à un ou à plusieurs mandataires choisi(s) parmi ses propres membres ou non, qu'il(s) soi(en)t Actionnaire(s) ou non.

Art. 25. Pouvoir de Signature.

25.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 26. Indemnisation.

26.1 La Société indemnise les Administrateurs et tout responsable, agent ou employé du Conseil d'Administration et leurs successeurs ou ayant-droits, ou toute autre personne, firme ou société auxquelles le Conseil d'Administration a confié des tâches en rapport avec les activités de la Société, contre toutes dépenses qu'elles auront raisonnablement encourues en relation avec toute action, procès ou poursuites, dans lesquels elles auront été impliquées en raison de leur état présent ou passé d'administrateur, responsable, agent ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et pour laquelle elles n'ont pas le droit d'être tenues indemnisées, à l'exception des questions pour lesquelles elles seront, au terme de tels actions, procès ou poursuites, considérées comme responsables de négligence grave ou d'inconduite volontaire.

Art. 27. Conflit d'Intérêts.

27.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir/Actionnaire ou employé de la Société auraient un intérêt personnel ou serai(en)t Actionnaire(s), Administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) dans cette autre société ou entité avec laquelle la Société entrera en relation contractuelle ou sera d'une autre manière en relation d'affaires. Sauf en cas de conflit d'intérêts, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec quelque contrat ou autre affaire.

27.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un Administrateur, celui-ci ou celle-ci doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour avant que la réunion ne débute et ne pourra pas prendre part au vote sur ce point mais sera compté dans le quorum. Le conflit d'intérêt sera enregistré dans le procès-verbal de la réunion.

27.3 À l'Assemblée Générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 28. Réviseurs d'entreprises.

28.1 Les opérations et informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) parmi les réviseurs agréés conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

28.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises accomplira/ont toutes les fonctions qui lui/leur sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Titre VIII. - Comités d'investissement des compartiments

Art. 29. Comités d'investissement.

29.1 Le Conseil d'Administration peut constituer, à son absolue et inconditionnelle discrétion, dans le cadre d'un ou plusieurs Compartiments, un (et un seul) Comité d'Investissement par Compartiments (ci-après le "Comité d'Investissement") composé de (i) un ou plusieurs Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Titre VII ci-dessus, à la date de la ou de leur nomination(s) à ce Comité d'Investissement, et d'(ii) autres cadres supérieurs possédant suffisamment d'expérience sur le plan des opérations industrielles, des investissements ou des transactions propres au Compartiment en question ou experts. A tout moment, le Conseil d'Administration peut mettre fin ou modifier la composition des membres des Comités d'Investissement.

29.2 Le Comité d'Investissement consulte le Conseil d'Administration sur plusieurs sujets, en ce compris notamment des sujets liés à des investissements sous-jacents au Compartiment particulier, ou en tout état de causes rentrant dans le cadre des investissements dudit Compartiment, des tendances du marché en général, de transactions spécifiques ou d'une évaluation de gestion.

29.3 Tout Comité d'Investissement est un comité qui ne prendra part ni au contrôle ni à la gestion de la Société. Il ne jouira d'aucun pouvoir ni d'aucune d'autorité pour agir dans l'intérêt et au nom de la Société, et toutes les décisions liées aux investissements, ainsi que l'entière responsabilité de la gestion de la Société, reposeront sur le Conseil d'Administration. Toute action entreprise par le Comité d'Investissement ne sera que consultative, et par conséquent, personne au sein du Conseil d'Administration ne sera requis ou contraint de quelque manière que ce soit, pour agir sur la base de conseils ou de commentaires fournis par le Comité d'Investissement ou par n'importe lequel de ses membres.

29.4. Les membres de tout Comité d'Investissement (i) assument des responsabilités importantes, outre celles qui sont liées à leurs activités dans le cadre du Comité d'Investissement, et ils ne sont pas tenus de consacrer une quelconque partie fixe de leur temps aux activités de ce Comité d'Investissement, et ils (ii) ne sont soumis à aucune restriction ou interdiction de s'engager dans des activités qui sont en concurrence ou en conflit avec celles de la Société.

29.5 L'ensemble des émoluments payés aux membres du Comité d'Investissement et des dépenses du Comité d'Investissement sera supporté par la Catégorie de Compartiment concernée.

Titre IX. - Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 30. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Comptes annuels et Affectation des bénéfices.

31.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats et dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'une annexe résumant les engagements de la Société. Tout Actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

31.2 En plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique comptable courante, le Conseil déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat de chaque Compartiment comme exposé ci-après à l'article 31.3.

31.3 Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, frais, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

31.4. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment déterminé seront affectés entre tous les Compartiments de la Société proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment ou de toute autre manière raisonnablement décidé par le Conseil.

31.5 Les Actionnaires approuveront les comptes séparés de chaque Compartiment simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique courante, et les normes en vigueur au sein de l'Institut des Experts Comptables et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

31.6 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation de la réserve statutaire, tel qu'exigé par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société, tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

31.7 L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine comment le reste du bénéfice net annuel sera affecté et elle peut, à sa seule discrétion, décider de payer des dividendes de temps à autre, de la façon qu'elle estime la plus appropriée à l'objet social et à la politique de la Société.

31.8 Les dividendes pourront être payés sous forme d'actions ou en espèce en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et pourront être payés aux lieux et temps déterminés par le Conseil dans les limites de toute décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires (le cas échéant).

Titre X. - Dissolution et Liquidation de la Société

Art. 32. Dissolution et liquidation.

32.1 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

32.2 L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs Compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres Compartiments ou la Société elle-même.

32.3 Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un Compartiment concerné, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

32.4 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le (s) Administrateur(s) sera/seront considéré(s) comme liquidateur(s) à l'égard des tiers.

Titre XI. - Droit applicable et Modifications des Statuts

Art. 33. Droit Applicable.

33.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Art. 34. Modifications des Statuts.

34.1 Les présents Statuts pourront être modifiés à tout moment par une Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés”

Mesure transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Monsieur Thierry GUICHEN, préqualifié, a souscrit à toutes les actions émises et les a intégralement libérées par versement en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un).

2. A été appelé aux fonctions à la fois d'Administrateur Unique:

Monsieur Thierry GUICHEN, gestionnaire de fortune, né le 26 août 1957 à Morlaix, France, domicilié à Rue de Plan-tassage 11, 3976 Noës, Suisse.

- Le mandat de l'administrateur prend effet à compter de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

3. Le siège de la société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the second day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Thierry GUICHEN, Wealth Manager, born on the 26th of August 1957 at Morlaix, France, with a permanent residence at Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Switzerland,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3 route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him. The said power signed "ne varietur" by the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a Public Limited Liability Company ("Société Anonyme") which such party declares to incorporate.

"Title I. - Denomination, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Name. There exists a Public Limited Liability Company under the name of "GUICHEN INVESTISSEMENT" (the "Company") qualifying as a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004, relating to securitization (hereinafter the "Securitization Act") and governed by the provisions of the Securitization Act, the applicable provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") and by these Articles ("Statuts").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below), adopted in the manner required to amend of these Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose or corporate object of the Company is exclusively to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions, as permitted under the Securitization Act and any related rules and regulations.

3.2 To that effect, the Company may, inter alia, in one or more operations or on a regular basis, acquire, assume or support, directly or through another entity or vehicle, the risks, present or future, relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other assets (including without limitation securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties.

The Company may take over or assume these risks by acquiring by any means receivables, claims and/or shares (or any equivalent securities), structured deposits, accrued income and/or other goods, products structured in relation to commodities or assets (equity/assets and liabilities in assets) by guaranteeing the liabilities, obligations or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The acquisition or management of such risks by the Company will be financed by the issuance of shares or securities in any form whatsoever, the value and rate of return of which will depend on the risks acquired or assumed by the Company.

The method used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issuance documentation.

3.3 In this context, the Company may, within the limits of the Securitization Act, proceed, so far as they relate to one or more securitization transactions ("Securitization Transaction") to:

(a) subscribe or acquire by any appropriate means any securities or financial instruments issued by international institutions or organizations, sovereign states, public and private companies or any legal entities;

(b) acquire, hold and dispose of, in any form, by any means, whether directly or indirectly, participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, as well as their obligations or commitments;

(c) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) structured products relating to commodities or assets (including debt securities, bonds, beneficiary parts and equities in any form whatsoever), accruals, receivables or loans or any other credit facility as well as contracts for or relating to securities above mentioned;

(d) sell, transfer, exchange, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such a way and for such compensation which the Board of Directors of the Company (hereinafter the "Board of Directors" or "Board") or any other person appointed for such purpose shall approve at that time;

(e) assume possession, administration, development and management of portfolios of assets (such as those defined in the paragraphs above) in accordance with the conditions applying to the issuance in question;

(f) execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions provided that such agreements and transactions are necessary to facilitate the accomplishment of the corporate object of the Company;

(g) issue shares, common or preferred, bonds, notes or any other forms of debt instruments of any kind and in any currency;

(h) borrow in any form, including but not limited profit participating loans. The Company may issue notes, bonds (including exchangeable, convertible or unwarranted securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, under one or more issue programs provided that such loans are related to securitization transactions. Within the limits of the Securitization Act, The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company provided that such loans are related to securitization transactions;

(i) within the limits of Article 61(3) of the Securitization Act, give guarantees and grant security over its assets, property and rights through mortgages, pledges, registrations, transfers (assignment) or by any other mean, in order to secure the obligations it has assumed for the securitization of its assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitization transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitization Act of 2004.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for their effective management, including, without limitation, any techniques and instruments to protect itself against credit risks, risks relating to currency fluctuations, interest rates, fluctuations and other risks than those securitized by the Company.

3.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitization Act.

3.6 The Company may freely dispose of, and transfer its assets, whether present or future, within the limits imposed by the Securitization Act.

3.7 The Company may carry out any commercial or financial transactions directly or indirectly related to its corporate object, provided that the Company should adopt a passive attitude regarding the management of its assets (in particular Underlying Assets), consequently, it cannot conduct trading or business activities or any other activity which would cause it to act as an entrepreneur or a merchant and create personal risks because of these activities.

3.8 The above descriptions of the activities in which the Company may engage are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting, any activity authorized by the Securitization Act here being implicitly authorized by the Articles. The corporate object covers all operations to which the Company participates and all agreements engaged by the Company, provided that they remain consistent with the above- explained corporate object.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors (“The Board”) of the Company.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be authorized by decision of the Board and can be created in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

4.4 If extraordinary political, economic or social events likely to interfere with the normal activities at the registered office or the easy communication between this office and persons abroad have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad, without, however, such action having an effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg incorporated company.

Title II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued and subscribed share capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) represented by:

- (a) three hundred and eight (308) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each;
- (b) One Compartment A Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (c) One Compartment B Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);

In each case all subscribed and fully paid-up.

The Compartment A Share and the Compartment B Share are exclusively attributed to, respectively, Compartment A and Compartment B of the Company.

5.2 The Share Capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Luxembourg law (including but not limited the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended) and to the provisions set forth in these Articles.

5.3 The shares of each Compartment may further be divided into different categories (the "Categories"), allowing a further differentiation of the shares based on the subscription and redemption and/or fees and charges to which they are subject, as well as their availability to certain types of investors.

5.4 All together the Compartments constitute "Classes of Shares" and each represent a "Class of Shares". All together the Compartments A and B Shares and the Ordinary Shares are defined collectively as the "Shares" and individually as a "Share".

5.5 Any gain on any type of Securitization Transactions can be invested in accordance with the economic strategy policy determined by the Board for the said type of Securitization Transactions. Similarly, each portfolio of Shares will be invested for the benefits of the Class of Shares concerned exclusively except as otherwise stated herein. All together the holders of Shares of any and all Classes of Shares indicated under Articles 5.1 and 5.4 hereinafter being the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

5.6 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the General Meeting of Shareholders adopt as if to amend the Articles (Bylaws).

5.7 The Company shall have an authorized share capital (hereafter the "Authorized Share Capital") of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-)

5.8 The Board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publications of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase once or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions, as the Board may determine. The Board may determine to what extent the payment of the newly subscribed shares or convertible bonds is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board, acting on behalf of the Company, may at its full discretion organize the procedures relating to closings, subscriptions and subscription payments. The Board may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or convertible bonds, representing part or all of such increased amounts of capital.

5.9 Payments to be made on non-fully paid shares at subscription may be made at the time and conditions as the Board of Directors will determine in that case. Any amount called up shall be charged equally on all shares that are not fully paid.

5.10 In addition to the respective par value of the Compartment Shares, separate premium accounts may be established for each Compartment Share onto which any premium paid on any Share in addition to its value can be transferred. The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are in registered form ("Actions nominatives").

6.2 A Register of the Shareholders of the Company ("the Register") is kept at the registered office of the Company where it shall be available for inspection by any Shareholders. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of Shares held by the Shareholder, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares shall be established by the entry in this register.

6.3 The Company recognizes only one owner per share; in case of joint or contested ownership, all persons claiming a right of ownership of the Share shall appoint a single representative to represent the Share in relation to the Company. The Company shall have the right to suspend the exercise of all related rights until a single person has been designated as owner in relation to the Company.

6.4 Certificates of these entries in the Register of Registered Shares will be issued only at the request and expense of the Shareholder. If issued, a share certificate shall be signed by the Board. The signature may be handwritten, printed or affixed by means of a stamp.

6.5 If share certificates are issued and if a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the request of the Shareholder, a duplicate share certificate may be issued under such conditions to be determined by the Company. Upon issuance of the new share certificate, on which it will be specified that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become null and void.

6.6 The Company may, if so choose, charge the Shareholder for the cost of the duplicate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the original share certificate.

6.7 Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner whatsoever other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings and shall only be liable for the payment to the Company of the entire subscription amount of each Share to which they have subscribed and which has been issued, and for outstanding com-

mitments and other responsibilities towards the Company. In particular, the Shareholders will not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Companies Law").

6.9 All Shares that have been assigned to one or more specific Compartments of the Company are redeemable Shares. The redemption of Shares of a given Compartment of the Company may also be performed using funds available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including any share premium account reserve) and which are the proceeds from the partial or total disposal and/or any other income of the relevant Compartment of the Company. The redeemed Shares shall be immediately suspended and as such will not have voting rights and or the right to receive dividends or liquidation proceeds. Shareholders of the Company agree that the redemption of Shares in a Compartment of the Company made in accordance with the provisions of the latter respects their right to equal treatment by the Company.

6.10 The redemption price of the Shares of a given Compartment of the Company (the Redemption Price) is calculated by the Board or by such person appointed by the Board based on the net present value of assets of the relevant Compartment of the Company. The Redemption Price shall be paid either in the form of a cash distribution or a distribution in kind or partly in cash and partly in kind.

6.11 The net present value of the Shares of a given Compartment of the Company shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the present value of the assets of the Compartment of the Company (the active being the net fair market value of the underlying assets of the Compartment of the Company less the liabilities attached to the Compartment of the Company at close of business on that day by the number of shares of a given Compartment of the Company then issued on the same day at close of business. The fair market value of the Underlying Assets of the Compartment of the Company may be defined on any basis or grounds deemed fair and reasonable by the Board. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board with respect to the calculation of the Redemption Price shall be final and binding on the Company and the present, past and future Shareholders of the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Shares are freely transferable except Compartment Shares as described above and hereinafter, unless the transfer is expressly authorized in the special conditions for their particular issuance.

7.2 Any authorized sale or transfer of Compartment Shares as described in Article 7.1 (hereinafter the "Offered Shares") whether to other Compartment Shares shareholders or to bona fide third party (hereinafter "the Transferee") shall be notified to the Board of Directors at the latest twenty (20) working days before the contemplated sale and transfer and shall require the prior approval of the Board of Directors and the Board of Directors may in its discretion and without having to justify its decision decline to approve or register such transfer provided that, if the Board of Directors refuses to approve or register such transfer, it shall procure that some person nominated by it shall offer to acquire the relevant Offered Shares to which the sale and transfer relates on the same terms and conditions as offered to the Transferee (hereinafter "Agreed Terms") or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law. On any transfer of Shares, the Transferee shall enter into a "contrat d'adhésion", agreeing to be a party to a Shareholders' agreement, if any. The provisions of this article shall not apply in case of transfer of Compartment Shares by a Compartment Share Shareholder to an affiliate, such affiliate being define as a corporate or legal entity whose both issued and subscribed share capital are controlled directly or indirectly by the Compartment Share Shareholder at least for a percentage equal to seventy percent (70%).

7.3 Without prejudice to what is stated in the Article 7.2 here above, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Register of the Shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the Transferee or by proxyholders holding the required powers of attorney to do so or in accordance with the provisions for the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.4 The Company may also accept, as evidence of transfer, other instruments of transfer, evidencing the consent of the transferor and the Transferee in a manner satisfactory to the Company.

Title III. - Compartments

Art. 8. Compartments and Limitation of Remedy.

8.1 The Board of Directors has the right to create one or more compartments representing the assets of the Company relating to a Company's issuance securities and to determine its purpose (the "Compartments"). Each Compartment corresponds to a distinct part of the assets of the Company invested in accordance with the objective and investment policies applicable to that Compartment.

8.2 The resolution of the Board of Directors creating one or more Compartment(s), and any subsequent amendments thereto shall be binding towards third parties from the date of those resolutions.

8.3 The terms and conditions of the securities issued in respect of, and for the specific object of, each Compartment shall be determined by the Board or by the General Meeting of Shareholders, as the case may be, and shall be set out in the specific conditions relating to the issuance of such securities. By subscribing to these securities, each holder of a security

issued in respect of a Compartment ("Investor") will be deemed to fully adhere, as the case may be, to the provisions of the Statuts and the terms applicable to such securities (as set forth in the relevant conditions for their issuance).

8.4 Unless otherwise provided in the resolutions of the Board or the General Meeting creating a particular Compartment and/or Article 13.7, no resolution shall be adopted to amend resolutions relating to the creation of the particular Compartment, or to change the Investors or Creditors rights (as defined below) whose rights are related to that Compartment. Any decision in violation of the foregoing shall be null and void.

8.5 The Company should be considered as only having one single legal personality but each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Each Compartment is treated, unless otherwise mentioned in the resolution of the Board creating such Compartment, as a distinct part of the assets and liabilities in relation to corresponding financing. As a result thereof:

(a) The Board of Directors (or its representative) must establish and maintain separate accounts for each Compartment of the Company in order to determine the assets allocated to each Compartment, such accounts being conclusive evidence of assets connected with each Compartment in the absence of overt error.

(b) The assets allocated to a Compartment are exclusively available to satisfy the rights (1) of the Investors in the Compartment, (2) the creditors whose claims arose from the creation, operation or liquidation of that Compartment (the "Creditors ") and (3) subject to the provisions of the next paragraph, the creditors whose claims were not born from the creation, the operation or the liquidation of a Compartment and who have not renounced their right to access the assets of any Compartment of the Company (the "Non Compartment-Specific Claims Creditors").

(c) Claims not related to the creation, operation or liquidation of any particular Compartment may (i) be charged to the general assets of the Company or (ii) be distributed by the Board of Directors between all or some of the Compartments of the Company in proportion to the assets of such Compartments or in accordance with any other allocation rule considered more appropriate by the Board of Directors and approved by the independent external auditor. When the specific conditions of creation of the Compartment and issuance of their securities authorize a recourse, by Non Compartment-Specific Claims Creditors against the assets allocated to this specific Compartment, the rights of Non Compartment-Specific Claims Creditors are herein after referred to as "Pro Rata Rights".

(d) The rights of the holders of Ordinary Shares of the Company, which are not tied to a specific Compartment, are limited to the assets of the Company not allocated to a Compartment.

(e) The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the Compartment in which they have invested, or in relation to which their claims arose, have been realized, they are not eligible to take any further action whatsoever against the Company or any other Compartment to recover any further sums due and the right to receive such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and agrees that once all the assets allocated to the Compartment for which he has Pro Rata Rights have been realized, it is not entitled to take any further action whatsoever against the Company or any other Compartment to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any amount in relation to the Pro Rata Rights shall be extinguished.

(f) The Holders of claims related to a specific Compartment and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly agree and will be deemed to have accepted, by entering into contractual obligations with the Company, the priorities of payment and other terms of subordinated payment "en cascade" included in the specific conditions of the issuance and they expressly agree and will be deemed to have accepted the consequences of payment priorities and cascading payments clauses.

(g) Each Compartment of the Company may be separately liquidated by decision of the Board without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or the Company itself.

(h) Shareholders, or more generally the securities holders of a Compartment, are not entitled to request conversion of their shares or securities into shares or securities relating to another Compartment.

8.6 Notwithstanding the preceding provisions:

(a) If after the redemption or reimbursement in full of the financial instruments or securities issued in connection with a Compartment, the satisfaction in full and expiration of all obligations of the Company to the Creditors whose claims have arisen in connection with the establishment, operation or liquidation of the Compartment, assets remain in such Compartment, the Board may allocate such assets to another Compartment or to the general assets of the Company.

(b) If at whichever date of payment of assets relating to a Compartment (including a hedging contract to which the Company is a party, in relation to a Compartment) the total amount of monies received in respect of assets of that Compartment exceeds the payments to be made by the Company in that Compartment, the Board may use the excess amount to pay off the creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular Compartment or to allocate the rest to the general assets of the Company.

8.7 Unless mandated by the Securitization Act, the Board is authorized for a period of five (5) years ending after the date of publication of these Statutes in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations to file an official request with the Commission de Surveillance du Secteur Financier, to see the Company duly registered with the same body, in accordance with Chapter 2 (Securitization Undertakings) of the Securitization Act.

Art. 9. Subordination.

9.1 Any claims which the Shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any Creditors of the Company or any Investors in the Company may have.

9.2 The Investors agree and acknowledge that their rights under a Compartment may be subordinated to the rights of other Investors in, and/or Creditors of, the same Compartment.

Art. 10. Absence of remedies.

10.1 In accordance with article 64 of the Securitization Act, any Investor in, and any Creditor and Shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collection or reorganization proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting party have contractual rights against the Company, (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any).

Title IV. - Bonds and other debt instruments**Art. 11. Registered or bearer bonds.**

11.1 Debt securities issued by the Company will be represented in the form of registered bonds or bearer bonds. The bonds, notes and other debt instruments issued by the Company in registered form may not, under any circumstances, be converted into debt instruments in bearer form.

Title V. - Determination of the net asset value**Art. 12. Determination of the net asset value.**

12.1 The Net Asset Value of each Class of Shares in the Company and the Net Asset Value of the Company as a whole (hereinafter the "Net Asset Value") shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least once a year, on the last day of the accounting year of the Company, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Date".

12.2 The Net Asset Value shall be expressed as a per Share figure within each and all Classes of Shares and shall be determined by:

(a) first, establishing with regard to each and all Class of Shares: (a) the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) directly referring to the relevant Class of Shares, as well as (b) the adjustment necessary to take into account the portion of assets from which the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) not directly referring to the relevant Class of Shares but attributable thereto as indicated here below, will be deducted. In regard to the adjustment under letter (b), the relevant portion of assets and liabilities attributable to each Class of Share has to be allocated according to the principal amount of each Class of Share, further adjusted if necessary to take into consideration any additional fees or distributions to which a particular Class of Shares may be entitled;

(b) finally, dividing the total assets and liabilities allocated to each Class of Shares by the total number of Shares being issued in the respective Class of Shares on the Valuation Day.

12.3 Different Classes of Shares may be subject to different levels of fees and expenses and may be entitled to different distributions; such factors will be taken into consideration in determining the Net Asset Value of each Class of Shares.

12.4 The Net Asset Value for each Class of Shares shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company, within a certain period of time following the relevant Valuation Day, as decided by the Board.

12.5 The determination of the Net Asset Value may be suspended during any period if, in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company.

12.6 The provisions of this Article shall be without prejudice to the provisions of Article 6.11.

Title VI. - General meeting of the shareholders**Art. 13. Powers of the General Meetings.**

13.1 If all the Shares of the Company are held by one person, the Sole Shareholder exercises all the powers granted by law to the General Meeting of Shareholders and any reference in the Articles to the General Meeting must be considered, as needed as a reference to the Sole Shareholder.

13.2 The death or dissolution of the Sole Shareholder does not cause the dissolution of the Company.

13.3 The above provisions of Articles 13.1 and 13.2 shall apply mutatis mutandis to the General Meetings of holders of Shares related to a specific Compartment.

13.4. In case of plurality of Shareholders, the General Meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. The decisions taken at such meeting shall commit all Shareholders. The General Meeting has the broadest

powers to order, carry out or ratify all acts of the Company that are in conformity with the corporate object under the law and these Articles.

13.5 Unless otherwise provided in the law or these Articles, all decisions will be taken by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by Shareholders representing half of the Share Capital.

13.6 The holders of Shares tied to a specific Compartment may, at any time, hold General Meetings to decide on any matters relating exclusively to this Compartment. The holders of Shares related to other Compartments or Shares unrelated to a specific Compartment may participate in these General Meetings but do not have voting rights.

13.7 Decisions related to the Compartment's liquidation are subject to the approval of the majority of Shareholders representing at least three quarters of the Shares related to that Compartment.

Art. 14. Notice convening the General Meeting of Shareholders.

14.1 The notice periods and quorum provided for by the Companies Law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided in these Articles.

14.2 In case of plurality of Directors, the General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors.

14.3 The Shareholder(s) representing ten percent of the Share Capital may in accordance with the Law, request the Board to convene the General Meeting of Shareholders.

14.4 For registered Shares, the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened at the General Meeting by a notice setting forth the agenda, place, date and time of the Meeting and sent by registered mail at least eight days prior to the Meeting to each Share holder at its address in the Register of Shareholders or as otherwise instructed by such Shareholder.

14.5 For all other Shares, in accordance with the provisions of Article 70 of the Companies Law, as amended, Shareholders will be convened by means of notices published twice eight days apart and at least eight days before the Meeting in the Memorial and in a Luxembourg newspaper.

14.6 Whenever the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Place and date of the Annual General Meeting of Shareholders.

15.1 The Annual General Meeting will be held in accordance with the Companies Law at the registered office of the Company or any other place specified in the notice of meeting on the first Thursday of May at 15.00.

15.2 If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if the Board finds at its sole discretion, that exceptional circumstances so require. For the same reasons and to the extent permitted by law and as decided by the Board, the Annual General Meeting of Shareholders of the Company may be held at a date, time and place other than those set forth above.

Art. 16. The conduct of the General Meeting of Shareholders.

16.1 In case of plurality of Shareholders, a board ("Bureau") of the General Assembly shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders. The members of the Bureau are not required to be Shareholders, nor members of the Board of Directors.

16.2 The Bureau shall especially ensure that the General Meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules on notices, majority requirements, tallying of votes and representation of Shareholders.

16.3 Matters addressed at a General Meeting of Shareholders shall be limited to the items listed in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to these items.

16.4 Each Share entitles to one vote at any General Meeting, subject to the provisions of the Companies Law.

16.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy, regardless of whether the proxyholder is a Shareholder or not. The appointment shall be in writing whether by an original, by telefax, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, valid under Luxembourg law, is affixed. The proxyholder shall be allowed to vote by proxy.

16.6 Such a mandate is deemed valid, provided it has not been revoked, for any new convening of a Meeting of Shareholders.

16.7 Shareholders or their representatives by proxy are allowed to participate in a General Meeting of Shareholders by videoconference or by any means of telecommunications allowing for their identification (such as Skype and similar systems) and are considered present for the purpose of the quorum and majority rules. Such means shall comply with technical features guaranteeing effective participation allowing all persons participating in the meeting to hear each other continuously and permitting an effective participation of these people in the meeting. Participation in the meeting by such means is equivalent to attending the meeting in person.

16.8 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders shall be adopted by a simple majority of those present or represented and voting.

16.9 Each shareholder may vote at a General Meeting of Shareholders by way of signed voting bulletin sent by mail; facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting bulletins provided by the Company which contain at least the place, date and time of the Meeting, the agenda of the Meeting, the proposed resolutions submitted to the vote as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting bulletins received prior to the General Meeting of Shareholders to which they relate to.

16.10 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Minutes of the General Meetings of Shareholders.

17.1 The Bureau of any General Meeting of Shareholders shall write the minutes of the Meeting which shall be signed by the members of the Bureau as well as by any Shareholder who requests to do so.

17.2 In case of a Sole Shareholder, the Shareholder shall draft and sign minutes of his/her/its resolutions.

17.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified to be an exact copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the Meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board of Directors, or by the Sole Administrator in case of Sole Shareholder.

Art. 18. Extraordinary General Meeting.

18.1 An Extraordinary General Meeting of Shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, shall not validly deliberate unless two-thirds of the Share Capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments and, where appropriate, the wording of those concerning the corporate object and purpose of the Company.

18.2 If the quorum requirement is not fulfilled, a second Meeting may be convened in accordance with the Law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding Meeting.

18.3 The second Meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

18.4 In both Meetings, resolutions, in order to be valid, must be adopted by a two-thirds majority of those present or represented. The votes cast shall not include those attached to the Shares for which Shareholders have not participated in the vote in question, or refrained from voting or gave a blank or invalid vote.

Art. 19. Change of nationality and increased commitments of the Shareholders.

19.1 The nationality of the Company and the increase in commitments of Shareholders may be changed only with the unanimous consent of the Shareholders, subject to the provisions of the law.

Title VII. - Directors and board of directors - Business auditors

Art. 20. Director(s).

20.1 The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, shareholders or not. In the event that the Company Shares are held by a single shareholder, the Board of Directors may be composed of only one person as the Sole Director.

20.2 The Director(s) is/are appointed, in case of plurality of Shareholders, by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and will remain in office until his/their successor(s) has/have been elected. He/they may be reelected and may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

20.3 In case of vacancy of one or more places of Directors following the death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting of Shareholders shall meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting in accordance with the provisions of the Companies Law. In this case, the Shareholders shall ratify the election at their next General Meeting.

20.4 When a legal entity is appointed as a Director of the Company (hereinafter the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative ("Permanent Representative") who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Law.

20.5 In order to notify of third parties of changes within the Company, the appointment of a new Director shall be subject to the publication formalities as prescribed by the Law.

Art. 21. Meetings of the Board of Directors.

21.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") among its members and may choose among its members one or more vice-presidents. It may also appoint a secretary who need not be a Director, who may be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors or to perform administrative and other tasks as decided from time to time by the Board of Directors.

21.2 The Board of Directors shall be convened by its Chairman or at least two Directors at the place indicated in the notice of meeting. The person or persons calling the meeting shall determine the agenda. Written notice by telegram, fax or e-mail containing the agenda will be given to all Directors at least eight days before the scheduled time for the meeting, unless there is an emergency, in which case the notice of meeting, sent 24 hours before the meeting shall state the nature of the emergency. Such notice may be waived if consent is given, prior or after the meeting by letter, telegram, fax or e-mail of each Director. A special notice is not required for meetings of the Board of Directors held at times and places determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

21.3 The President shall preside all General Meetings of Shareholders and all meetings of the Board of Directors, but in his absence, the General Meeting of Shareholders or the Board of Directors shall temporarily appoint at the majority of the Shareholders or Directors present respectively another Director to chair the General Meeting of Shareholders or the Board meeting.

21.4 Any Director may be represented at meetings of the Board by appointing in writing or by telegram, fax or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

21.5 The use of video conference equipment and telephone conference allowing for identification of each participant Administrator is authorized. Such means of communication equipment, such as Skype and similar systems, shall meet technical standards guaranteeing the effective participation to the Board meeting and allowing all persons participating in the meeting to hear each other continuously.

21.6 Participation in a meeting by these communications means is equivalent to participation in the meeting in person. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participant Administrator is authorized to take part in the vote by telephone or videoconference.

21.7 The Board of Directors may deliberate and act only if the majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not reached half an hour after the scheduled time for the meeting, the Directors present may adjourn the meeting to another place and at a later date. Notices of the adjourned meeting shall be given to the members of the Board by the Secretary, if any, or otherwise by any Director.

21.8 Decisions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at each meeting. If, at a meeting of the Board of Directors, there is a tie of votes for or against a resolution, the Chairman of the Board of Directors shall have no casting vote. In case of a tie, the resolution will be considered rejected.

21.9 Notwithstanding the foregoing, a written decision signed by all the Directors is proper and valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

21.10 The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

22.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the meeting and another Director.

22.2 The proxies will be attached to the minutes.

Art. 23. Powers of the Director(s).

23.1 The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all administrative acts and acts of disposition in the interest of the Company, including the power to transfer, assign, dispose of the assets of the Company pursuant to the Securitization Act, and documentation relating to the issuance. The Board have all powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting of Shareholders.

23.2 The Board shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes or corporate objects of the Company and to perform all acts and enter into and execute all contracts and other commitments that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Board has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

23.3 All powers not expressly reserved by the Companies Law or the Articles to the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders to the General Meeting of Shareholders, are the responsibility of the Sole Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

Art. 24. Delegation of powers.

24.1 The daily management of the Company and the representation of the Company regarding this management may, in accordance with Article 60 of the Companies Law, be delegated to one or more Directors, directors, managers or other agents, Shareholders or not, acting alone or jointly in the name and on behalf of the Company. Their nomination, revocation and powers shall take place by a decision of the Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

24.2 The Board is also authorized to appoint an agent, Director or not, to take on specific functions at every level of the Company.

24.3 The Company may also grant special powers by authentic or private instrument.

24.4 Within the limits of the Luxembourg legislation on companies, the Board of Directors may also entrust the management of all activities of each of its Compartments to one or more Directors, and grant special powers for certain matters to one or more agents selected among its own members or not, Shareholder(s) or not.

Art. 25. Binding signatures.

25.1 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Sole Director, or in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the other(s) signature(s) of any other person(s) to which/whom same authority has been delegated by the Sole Director, or in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

Art. 26. Compensation.

26.1 The Company shall compensate the Directors and any official, agent or employee of the Board and their successors or assigns, or any other person, firm or company to which the Board has entrusted tasks in relation to the activities of the Company, for all reasonable expenses incurred in connection with any action, suit or proceeding in which they are involved because of their present or past position as Director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the request of the Board, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and for which they have no right to be compensated, except matters where they will be, at the conclusion of such action, suit or proceeding, held responsible because of gross negligence or willful misconduct.

Art. 27. Conflict of Interests.

27.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that one or more Directors or officers/Shareholder or employee of the Company have a personal interest or is/are shareholder(s), Director(s), partner(s), officer(s) or employee(s) in this other company or entity with which the Company enters into a contract or otherwise engages in business. Except in cases of conflict of interest, a Director or officer of the Company shall not, solely because of its position in the other company or entity, be prevented from considering, voting or acting in regard to any contract or other business.

27.2 In the case of a conflict of interest of a Director, the latter must inform the Board of Directors of any conflict of interest on any subject on the agenda before the meeting starts and will not be able to vote on this point but will be counted in the quorum. The conflict of interest will be recorded in the minutes of the meeting.

27.3 At the next General Assembly, before any other resolution to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 28. External Auditors.

28.1 Operations and accounting information related to the annual report of the Company shall be supervised by one or more independent external auditor(s) appointed from the accredited auditors in accordance with Article 48 of the Securitization Act.

28.2 The external auditor(s) shall fulfill all the functions assigned by the Companies Law and the Securitization Act to external auditors.

Title VIII. - Compartment investment committee

Art. 29. Investment Committee.

29.1 At its absolute and unconditional discretion and with regard to one or more Compartments, the Board of Directors may appoint one (and only one) Investment Committee per Compartment (hereinafter the "Investment Committee") consisting of (i) one or several Directors sitting on the Board of Directors according to Title VII here above, on the date of the relevant appointment(s), and (ii) other senior executives with significant experience in industry operations, investment or transactions relating to the Compartment in question or experts. The Board of Directors may terminate or change the composition of the membership of the Investment Committee at any time.

29.2 The Investment Committee will consult with the Board of Directors on various matters, including but not limited to issues related to underlying investments in the specific Compartment or anyhow related to the investment scope of the Compartment above mentioned, general market trends, specific transactions and management assessment.

29.3 Any, and all, Investment Committee is a committee of the Company that shall take no part in the control and/or management of the Company. It shall have neither power nor authority to act for, or on behalf of, the Company, and all investment decision - as well as all responsibility for the management of the Company - shall rest with the Board of Directors. Any action taken by the Investment Committee shall be advisory only, and, therefore, none of the Board of Directors shall be required or otherwise bound to act in accordance with any advice or comment of the Investment Committee or any of its members.

29.4 The members of any and all Investment Committee (i) have substantial responsibilities in addition the their Investment Committee activities and are not obligated to devote any fixed portion of their time to the activities of such relevant Investment Committee, and (ii) shall not be subject to any restriction or prohibition from engaging in activities that compete or conflict with those of the Company.

29.5 Any fees paid to members of the Investment Committee and all expenses of the Investment Committee shall be borne by the relevant Compartment Class.

Title IX. - Financial year - Accounting year - Allocation of profit

Art. 30. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.

Art. 31. Allocation of profit.

31.1 Each year, on December 31st, the accounts are closed and the Board prepares the balance sheet and income statement and make an inventory indicating the value of assets and liabilities of the Company, and an appendix summarizing the commitments of the Company. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

31.2 In addition to the accounts kept by the Company pursuant to the Companies Law and the current accounting practice, the Board will decide at the end of each financial year, a result of each Compartment as described below in Article 31.3.

31.3 The result of each Compartment will be the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any form whatsoever relating to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, income taxes, capital gains, expenses related to the distribution of dividends).

31.4 All income and expenses not allocated to a specific Compartment will be allocated to all Compartments of the Company in proportion to the shares issued in each Compartment or otherwise reasonably decided by the Board.

31.5 Shareholders shall approve the separate accounts of each Compartment simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and the common practice, the standards within the Institute of Chartered Accountants and the Institute of Business Auditors.

31.6 The annual net profit of the Company is deducted 5% (five percent) for the formation of the statutory reserve as required by law. This allocation shall no longer be required when the legal reserve reaches 10% (ten percent) of the issued and subscribed capital of the Company, as fixed or as increased or reduced.

31.7 The General Meeting of Shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be affected and may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time in the manner it considers most appropriate to the business purpose/corporate objects and Company policy.

31.8 Dividends may be paid in shares or cash in euros or any other currency selected by the Board and may be paid at such place and time determined by the Board within the limits of any decision taken by the General Meeting of Shareholders (if applicable).

Title X. - Dissolution and liquidation of the company

Art. 32. Dissolution and liquidation.

32.1 The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority required for the amendment of the Articles of Association, unless otherwise provided by law.

32.2 The General Meeting or the Board of Directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or more Compartments of the Company without dissolving or liquidating other Compartments or the Company itself.

32.3 During the early dissolution and liquidation of the Company or at the expiry of the term, if applicable, or upon liquidation of the relevant Compartment, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration.

32.4 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders, the Directors will be considered as liquidators vis-à-vis third parties.

Title XI. - Applicable law and amendments

Art. 33. Applicable Law.

33.1 All matters not set forth in these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Act.

Art. 34. Amendments.

34.1 These Articles may be amended, at any time, by an Extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.

Transitory provision:

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing Mr Thierry GUICHEN, pre-named, who subscribed to all the issued shares, who fully paid them up in cash.

Evidence of the payment of the subscription price of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Extraordinary General Meeting

The appearing party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The meeting regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at 1 (one),
2. The following person is appointed both as Sole Director:

Mr Thierry GUICHEN, Wealth Manager, born on the 26th of August 1957 at Morlaix, France, with a permanent residence at Rue de Plantassage 11, 3976 Noës, Switzerland.

The mandate of Sole Director takes effect as of today and will end at the next annual general meeting in 2016.

3. The registered office is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation GAC/2015/3200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015061224/1317.

(150070687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Iknowhow International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.358.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am fünfzehnten Tag des Monats April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Gregory KOTSIKARIS, Geschäftsmann, geboren in Gummersbach (Bundesrepublik Deutschland), am 9. November 1969, wohnhaft in 15452 Athen, Samara 14, Psyxiko (Griechenland),

hier vertreten durch Herrn Andreas KOMNINOS, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2550 Luxemburg, 108, Avenue du X Septembre, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KNOWHOW INTERNATIONAL S.à r.l.“, mit Sitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 191358, (die „Gesellschaft“), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 21. Oktober 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3560 vom 26. November 2014,

und dass deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert worden sind;

- Dass er der einzige aktuelle Gesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft ist und dass er, durch seinen Bevollmächtigten, folgenden Beschluss fasst:

Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz nach L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, zu verlegen und dementsprechend Artikel 4, Absatz 1, der Statuten abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Gesellschaftssitz ist in Strassen (Großherzogtum Luxemburg).“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. KOMNINOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061248/41.

(150070588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Iknowhow International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.358.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061249/10.

(150070594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Cynara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 148.477.

Les comptes annuels au 2 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059654/9.

(150068950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059668/10.

(150068417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Clearview Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 168.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059670/9.

(150068542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.
